C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

R É G I E D E L ' É N E R G I E

NO : R-4052-2018

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q. c. H-5) ayant son siège social au 75, René-Lévesque Ouest, dans la cité et district de Montréal, province de Québec

Demanderesse

DEMANDE DU TRANSPORTEUR RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE À 735 KV ENTRE LES POSTES MICOUA ET DU SAGUENAY

Engagement de confidentialité et de non-divulgation

ENTRE: **HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q., c. H-5) ayant son siège social au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, à Montréal, province de Québec, H2Z 1A4

Demanderesse dans le dossier R-4052-2018 ;

ET: **FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (section Québec)** 630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2880, Montréal, province de Québec, H3B 1S6

Intervenante dans le dossier R-4052-2018.

ATTENDU que le présent engagement s'applique dans le cadre du dossier numéro R-4052-2018 de la Régie de l'énergie (ci-après, la « Régie ») ;

ATTENDU qu'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») a transmis sous pli confidentiel à la Régie, au soutien dans le présent dossier, les pièces sous les cotes HQT-1, Document 1, Annexe 1, HQT-1, Document 2, HQT-1, Document 2, Annexe 1 et HQT-2, Document 1 (ci-après, les « Documents confidentiels ») ;

AG	AT

ATTENDU que la Régie, se prononcera par sa décision dans le dossier R-4052-2018 à l'égard de la demande d'interdiction de divulgation des Documents confidentiels du Transporteur;

ATTENDU que la Fédération Canadienne de l'Entreprise Indépendante (ci-après, « FCEI »), à titre d'intervenante, souhaite consulter les Documents confidentiels ;

ATTENDU que le Transporteur, dans le contexte du présent dossier consent à divulguer de façon restreinte à la FCEI par le biais de ses représentants (ci-après, les « Personnes autorisées »), le contenu de ces Documents confidentiels et, le cas échéant, toute version révisée de ces Documents confidentiels, y incluant les réponses à des demandes de renseignements reliées au contenu des Documents confidentiels ou tout autre document en complément de preuve, déposée par le Transporteur, en considération des engagements décrits ci-dessous ;

ATTENDU que, selon la pratique usuelle, la Régie mettra à la disposition des Personnes autorisées dans le cadre du présent dossier une copie des Documents confidentiels pour fins de consultation uniquement, selon les conditions prévues à la présente ;

ATTENDU que la consultation des Documents confidentiels s'effectuera uniquement dans les bureaux de la Régie à Montréal, dans un endroit désigné par elle à cette fin.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1) Le préambule fait partie intégrante des présentes.

2) L'accès aux Documents confidentiels est restreint aux Personnes autorisées suivantes:

   i) M. Antoine Gosselin (analyste) ;
   ii) Me André Turmel (avocat de l'intervenante).

3) Les Personnes autorisées ne doivent utiliser les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels que dans le cadre du présent dossier numéro R-4052-2018, sans en dévoiler publiquement le contenu.

4) Aucune reproduction de quelque nature que ce soit des Documents confidentiels ne sera permise lors de la consultation par les Personnes autorisées.

5) Lors de la consultation des Documents confidentiels, les Personnes autorisées pourront prendre des notes qu'aux seules et uniques fins de leur participation au présent dossier et devront prendre toutes les mesures nécessaires afin que ces notes soient sous leur contrôle exclusif en tout temps et que personne d'autre n'y ait accès ou ne puisse en prendre connaissance. Les notes devront être détruites dès que la Régie aura rendu sa décision finale dans le présent dossier.

6) Aucun magnétophone, dictaphone, téléphone cellulaire ou tout autre appareil de communication ou de reproduction ne sera autorisé lors de la consultation des Documents confidentiels par les Personnes autorisées.

AG	AT
AG	AT

7) Les successeurs, les mandataires, les préposés et ayants droit des Personnes autorisées, ainsi que leurs mandants, sont liés et tenus de respecter le présent engagement.

8) Le présent engagement prend effet à la date de sa signature et demeure en vigueur pour une période sans restriction quant à sa durée sous réserve de la décision de la Régie dans le dossier R-4052-2018

9) Les Personnes autorisées qui se sont vues accorder l'accès aux Documents confidentiels en vertu de la présente doivent souscrire à l'engagement solennel suivant :

(suite page 4)

AG	AT
AG	AT

ENGAGEMENT SOLENNEL

Je, soussigné, André Gosselin, personne autorisée par la FCEI dans le cadre du dossier R-4052-2018, demande l'accès aux Documents confidentiels déposés par le Transporteur et je m'engage :

a) à n'utiliser les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des Documents confidentiels qu'aux seules fins de mes fonctions exécutées dans le cadre du présent dossier;
b) à ne pas révéler les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des Documents confidentiels à aucune autre personne sans l'autorisation de la Régie ou du Transporteur;
c) à ne pas reproduire, de quelque façon que ce soit, les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des Documents confidentiels;

Je reconnais par la présente que la divulgation de ma part de certains ou de tous les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels auxquels j'ai eu accès pourrait résulter en des dommages importants pour le Transporteur ou sa clientèle.

Signé à Montréal, ce 21 ème jour du mois 9 / 2018
Signature : _____
Nom : M. Antoine Gosselin
Adresse : 1039 rue de Dijon, Québec, province de Québec, G1W 4M3
Téléphone :

À titre de procureur de la FCEI, je déclare être soumis à l'engagement solennel précédemment décrit et j'atteste la signature de l'*Engagement de confidentialité et de non-divulgation* par M. Antoine Gosselin.

Signé à Montréal, ce 21 ème jour du mois septembre 2018
Signature : _____
Nom : Me André Turmel
Adresse : 800, Place Victoria, Bureau 3700, Montréal, province de Québec, H4Z 1E9
Téléphone : 514 397-5141